Le secrétaire général de l'ONU juge urgente l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires

Communiqué de l'ONU, 16 juin 2009

mardi 16 juin 2009

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a jugé urgente lundi l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été adopté il y a plus de dix ans, et a appelé les Etats qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier sans délai.

« La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires il y a plus de dix ans était un tournant important et a marqué un succès significatif dans le domaine du désarmement et de la non prolifération. Mais, son entrée en vigueur est attendue depuis trop longtemps », a dit M. Ban dans une déclaration.

Selon lui, il n'y a pas de doute que plus cette entrée en vigueur est repoussée, « plus les risques et les conséquences sont grands que des armes nucléaires soient de nouveau testées. En mettant hors la loi tous les essais nucléaires, le traité en vigueur contribuerait grandement aux efforts mondiaux pour juguler la prolifération des armes nucléaires tout en faisant avancer le désarmement nucléaire », a ajouté le Secrétaire général.

D'après lui, le récent essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a rappelé à la communauté internationale l'urgence de faire entrer en vigueur le traité sans délai supplémentaire.

Le Secrétaire général a réitéré son appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le plus rapidement possible le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il a salué la nouvelle administration américaine pour avoir promis de travailler à la ratification de ce traité par les Etats-Unis.

Par ailleurs, le Président du Comité du Conseil de sécurité, créé par la résolution 1737 (2006), a fait lundi un exposé aux membres du Conseil de sécurité sur l'application de sanctions contre la République islamique d'Iran dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et balistique.

M. Yukio Takasu, qui est également le Représentant permanent du Japon auprès des Nations Unies, a indiqué que son exposé couvrait la période allant du 11 mars 2009 au 15 juin 2009. Le Comité, a indiqué M. Takasu, a reçu une lettre d'un État Membre concernant un transfert d'armes de matières connexes effectué à partir de l'Iran, qui constituerait une possible violation du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007) sur l'interdiction d'exporter des armes vers l'Iran et d'acheter des matières connexes en provenance de ce pays. Il a ajouté que le Comité examinait actuellement des informations sur cet éventuel transfert.

Le Président du Comité a également noté qu'au cours de la période considérée, un États Membre lui avait fourni des informations relatives à une possible violation du paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006) concernant la fourniture d'articles pouvant être utilisés à la centrale nucléaire de Bushehr.

En outre, un autre État Membre a adressé une note au Comité concernant une éventuelle violation du paragraphe 15 de la résolution 1737 relatif aux gels des avoirs financiers susceptibles de

contribuer aux activités de l’Iran qui seraient liées à l’enrichissement d’uranium ou à la mise au point de vecteurs d’armes nucléaires.

Copyright © Site de l’Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article1125